

## Par courriel<sup>1</sup> seulement

Le 11 juin 2021

Me Véronique Dubois, secrétaire Régie de l'énergie Tour de la Bourse 800, rue du Square-Victoria Bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET: Suivi administratif – Décision D-2019-047

Bilan du Modèle de Gestion des Actifs (MGA)

Notre dossier: R043220 YF

Yves Fréchette

Avocat Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e étage

Montréal (Québec) H2Z 1A4 Tél. : 514 289-2211, poste 6925

Téléc. : 514 289-2007

frechette.yves@hydroquebec.com

## Chère consœur,

À sa décision D-2019-047, la Régie demande qu'un bilan du MGA soit déposé dans le cadre d'un dossier distinct le 15 juin 2021.

Hydro-Québec dans ses activités de transport (« Transporteur ») propose à la Régie de modifier cette échéance afin que le bilan du MGA accompagne le dépôt de sa demande tarifaire 2023 pour les motifs ci-après décrits.

Le bilan de la stratégie de pérennité a été présenté dans le dossier R-4140-2020 en décembre dernier. Les interventions en pérennité se déroulant, de manière générale, sur quelques années, le Transporteur souligne à la Régie que la pandémie de la COVID-19 devrait avoir un faible impact sur l'évolution du taux de risque en pérennité. Ainsi, compte tenu de la reprise de ses activités bien amorcée à l'automne 2020, le Transporteur demeure confiant quant à la poursuite de ses activités en 2021 afin de se conformer à la Stratégie de pérennité.

Cependant, en ce qui concerne la stratégie de maintenance adaptée, la situation est différente puisque les interventions de maintenance se déroulent habituellement sur des périodes beaucoup plus courtes (quelques jours, voire des heures). Durant l'année 2020, plusieurs interventions de maintenance ont été annulées ou reportées en raison de la pandémie de la COVID-19. Les activités à haut risque ont été maintenues mais la stratégie de maintenance préventive en a subi les impacts.

Aucune copie papier n'est requise selon la directive du 17 mars 2020 *Mesures préventives en lien avec la COVID-19* de la Régie de l'énergie.

Conséquemment, l'année 2020 est non représentative de la stratégie de maintenance adaptée. Les résultats des interventions en maintenance durant l'année 2020 ont un effet sur l'ensemble des indicateurs suivis dans le cadre de la stratégie de maintenance adaptée :

- Impact sur le ratio correctif / préventif : l'année 2020 a été axée sur les priorités élevées conduisant à un déséquilibre de l'indicateur ;
- Impact sur le taux de risque en maintenance conditionnelle : en 2020, plusieurs interventions en maintenance systématique n'ayant pas eu lieu, des interventions en maintenance conditionnelle n'ont pas été captées ne permettant pas une appréciation de l'évolution de cet indicateur;
- Impact sur les indisponibilités forcées (« IF »).

Le dépôt d'un bilan de la stratégie de maintenance adaptée en juin 2021 impliquerait la considération des résultats des 4 années 2017-2020, dont la dernière est tout à fait atypique.

Par ailleurs, à la suite de l'analyse des résultats de l'année 2020 et afin d'assurer la fiabilité du réseau de transport, le Transporteur a apporté des ajustements à sa stratégie de maintenance adaptée pour cibler les bons gestes à poser en 2021. Ainsi, les résultats de l'année 2021 seront importants à considérer dans le bilan de la stratégie de maintenance adaptée afin d'en dégager les constats adéquats.

De ce qui précède, le Transporteur demande à la Régie de reporter le dépôt du bilan du MGA au moment du dépôt de la demande tarifaire 2023 afin de permettre au Transporteur de préparer un bilan 2017-2021 offrant une meilleure appréciation de la réalisation de la stratégie de maintenance adaptée.

Le Transporteur est disponible afin de répondre à toute interrogation de la Régie à l'égard des présentes.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette /ig